



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GIERES

18 novembre 2013

L'an deux mille treize, le 18 novembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 12 novembre 2013, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

Mmes N. AMBREGNI, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA,
C. POLENTINI, C. TISON et MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES,
J-C. GUERRE-GENTON, M. ISSINDOU, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE,
Y. PERRIER, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Isabelle BEREZIAT (Pouvoir à M. BREUILLÉ en date du 05/11/13)
M. Georges MORIN (Pouvoir à C. POLENTINI en date du 18/11/13)
M. Claude SERGENT (Pouvoir à S. BRANON-MAILLET en date du 13/11/13)

Absents excusés :

Mmes Joëlle BEAUGEON, Geneviève PROSCHE-LEMAIRE, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN,
Christine PICCA, MM. Jérôme DESMOULINS.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 23 SEPTEMBRE 2013

Le procès verbal du conseil municipal du 23 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* **Présentation du bilan des consommations énergie 2012 par l'Agence Locale
de l'Energie et du Climat (ALEC)**

L'ensemble des conseillers municipaux présents entend l'exposé de l'ALEC.

**DEVELOPPEMENT
DURABLE**

Rapporteur : Pierre VERRI

DEL104-13 Convention de coopération avec Unis-Cité Rhône-Alpes relative à la campagne « Médiaterre » de sensibilisation des habitants pour l'adoption d'éco-gestes

L'association Unis-Cité Rhône-Alpes a pour objet d'animer et de développer des programmes d'engagement de service civique, en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances, de mener en équipe pendant une période d'environ six à neuf mois, et à temps plein, des projets utiles à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir et une ouverture sur la citoyenneté.

Aussi, il est proposé un partenariat, dans le cadre d'une convention entre Unis-Cité Rhône-Alpes et la commune de Gières, afin de mener le projet nommé MEDIATERRE, qui consiste à sensibiliser les habitants de Gières dans l'adoption d'éco-gestes, soit par un accompagnement individuel, soit par des animations collectives. La commune de Gières prend en charge le versement d'une subvention de 3 000 euros de participation au projet. Elle les hébergera gratuitement dans un local communal. Il est à noter que la Métro est également partenaire de ce projet, dans le cadre de la démarche grand public du Plan Air Climat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention et tout autre document se référant à ce projet.

PERSONNEL

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

DEL105-13 Contrats de non titulaires à l'école de musique

Compte tenu de la fluctuation des effectifs des élèves de l'école municipale de musique de Gières, il convient d'engager des agents non titulaires dans les disciplines suivantes pour l'année scolaire 2013/2014 :

- trompette, pour 3h45 hebdomadaires
- clarinette, pour 2h30 hebdomadaires
- violoncelle, pour 1h15 hebdomadaires,
- basse, pour 2h15 hebdomadaires
- saxophone, pour 6h45 hebdomadaires
- enseignant en milieu scolaire, pour 4h hebdomadaires

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer ces contrats de non titulaires.

DEL106-13 Recrutement et rémunération d'agents recenseurs vacataires

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement a désormais lieu tous les 5 ans et un tirage au sort a été réalisé pour déterminer les villes qui y participeraient dès 2004

(dont Gières a fait partie). Ainsi, il convient de prévoir le recrutement d'agents recenseurs vacataires qui travailleront de décembre 2013 à mars 2014 et seront rémunérés sur la base de :

- 1,10 € brut par bulletin individuel
- 1,60 € brut par feuille de logement
- 50 € brut pour la tournée de reconnaissance
- 25 € brut par demi-journée de formation
- 50 € brut sur les secteurs nécessitant l'utilisation du véhicule personnel en cours de collecte, le Mûrier, la Combe et la zone de Mayencin.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette grille de rémunération et autorise le recrutement d'agents recenseurs.

URBANISME

Rapporteur : Paul BERTHOLLET

DEL107-13 Partenariat entre l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise et la commune, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune a été approuvé en séance du conseil municipal du 13 décembre 2006 (délibération n° 133-06) et a depuis fait l'objet de trois procédures de modification dont la dernière a été approuvée en séance du conseil municipal du 12 mars 2012 (délibération n° DEL024-12). Une quatrième modification est en cours de procédure. Le PLU a été mis en révision générale par délibération n° DEL 041-13 lors du conseil municipal du 6 mai 2013.

Dans le cadre d'un programme partenarial, la commune a sollicité l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) pour une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la révision du PLU. L'AURG propose également en option la réalisation du document graphique du PLU révisé au format national Covadis retenu par le Conseil Général de l'Isère dans le cadre de la dématérialisation des documents d'urbanisme.

Le conseil municipal, par 20 voix pour et 3 contre, accepte le partenariat proposé par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, décide de confier à l'AURG la prestation pour la mise en œuvre de la procédure de révision du PLU pour un montant de 78280 € HT, la mise en forme actualisée du document graphique au format Covadis et la réalisation du document graphique du PLU Grenelle pour un montant de 4560 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tous documents relatifs à ce dossier.

INTERCOMMUNALITÉ

Rapporteur : Pierre VERRI

DEL108-13 Approbation des statuts de la Société publique locale (SPL) Serqadi / Participation au capital

Dès 2010, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise (SIERG) s'est investi avec d'autres syndicats producteurs dans une démarche volontariste pour être force de propositions dans le cadre de la réforme territoriale. Cette démarche a notamment validé l'intérêt

de l'outil Société publique locale (SPL) qui permet d'allier maîtrise publique et performance économique, dans un cadre juridique pleinement sécurisé.

La SPL constitue un mode de gestion moderne et souple du service public : les collectivités actionnaires décidant quelles prestations ou quels services elles entendent confier, tout en demeurant totalement maîtresse de leurs politiques, notamment tarifaires et d'investissement et sans renoncer nullement à leurs compétences dont elles gardent la pleine maîtrise.

Avec la Société d'économie mixte (SEM) Sergadi très largement publique, le SIERG et ses communes membres disposent déjà d'un outil qui, par son antériorité et l'expérience de ses personnels, constitue une réelle valeur ajoutée. C'est pourquoi le SIERG a décidé d'enclencher la transformation de la SEM Sergadi en SPL Sergadi.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les statuts de la SPL Sergadi, de participer au capital de la SPL Sergadi par l'achat de 100 actions auprès du SIERG à la valeur nominale initiale de 15,25 €, cet achat sera fait en exonération de droits d'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article 1042-II du code général des impôts, de désigner Pierre Verri pour représenter la collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale et du Comité Stratégique et de Contrôle de la SPL Sergadi et de le charger d'effectuer tous actes et formalités découlant de ses décisions (et notamment de signer tous avenants aux contrats en cours avec la Sergadi) étant précisé que ces décisions et les points ci-dessus sont soumis à la condition suspensive de la transformation effective de la « Sergadi » de « SEM » en « SPL » et prendront leur plein effet le 1^{er} janvier 2014.

FINANCES

Rapporteur : Christelle POLENTINI

DEL109-13 Attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité social du personnel de la ville de Gières

Le Comité social du personnel, dont les principales recettes sont la subvention de la ville, les cotisations des personnels adhérents et les produits des manifestations propose des aides et des facilités aux agents et organise différents événements. La subvention au titre de l'année 2013 est fixée à 0,42 % de la masse salariale (Ville et CCAS), comme les années précédentes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de fonctionnement de 24 500 € pour l'année 2013 au Comité social du personnel.

DEL110-13 Débat d'orientation budgétaire 2014

L'ensemble des conseillers municipaux, à l'unanimité, prend acte de la présentation du débat d'orientations budgétaires.

DEL111-13 Décision modificative n°2 – Budget Ville

La décision modificative n°2 est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX

Rapporteur : Ange PERCONTE

DEL112-13 Rue Pasteur et rue de la Plaine : travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication

Dans le cadre des réalisations immobilières de la rue Pasteur et de la rue de la Plaine, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'aménagement de ces voiries du centre village. Le projet de requalification de ces infrastructures communales concernera la chaussée, les cheminements piétonniers, les aménagements de sécurité, l'éclairage public, les espaces verts,... Afin de libérer les espaces et de protéger les câbles, la municipalité a souhaité enfouir le réseau de télécommunication.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'opération d'enfouissement du réseau de télécommunication au stade projet, valide les montants prévisionnels de l'opération soit un prix de revient prévisionnel de l'opération d'un montant de 45 488 €, des financements externes d'un montant de 0 € et la participation de la commune d'un montant de 45 488 € (*frais SEDI + contribution aux investissements*), décide de demander au SEDI de réaliser les travaux et autorise Monsieur le Maire à procéder au paiement de la contribution suivant les appels de fonds demandés par le SEDI, en trois versements, à savoir un premier acompte de 30%, un deuxième de 50% et le solde à la présentation du décompte général définitif.

DEL113-13 Rue Pasteur et rue de la Plaine : travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité

Dans le même cadre que la délibération précédente, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'opération d'enfouissement des réseaux électriques et d'éclairage public au stade projet, les montants prévisionnels de l'opération, soit un prix de revient prévisionnel de l'opération de 271 017 €, des financements externes de 86 910 € et la participation de la commune d'un montant de 184 107 € (*frais S.E.D.I. – contribution aux investissements*), décide de demander au SEDI de réaliser les travaux et autorise Monsieur le Maire à procéder au paiement de la contribution suivant les appels de fonds demandés par le SEDI, en trois versements, à savoir un premier acompte de 30%, un deuxième de 50% et le solde à la présentation du décompte général définitif.

RELATIONS INTERNATIONALES

Rapporteur : Christelle POLENTINI

DEL114-13 Attribution d'une subvention au Collectif Independencia-Perou

Depuis 1987, la commune de Gières aide l'association « Collectif Independencia Pérou » dans ses actions humanitaires, dont elle est à l'origine, à Independencia au Pérou. Ces actions se développent avec plusieurs associations locales, la municipalité péruvienne étant le premier partenaire.

Pour la période 2013-2014, le Collectif poursuivra le projet sur l'éducation des jeunes adolescents en ce qui concerne la santé sexuelle et contraceptive mais il s'engagera également dans l'installation et l'équipement de 3 antennes d'accueil des jeunes adolescents dans les

centres de santé (mobilier, instruments médicaux, matériel d'information,...). Il va démarrer également un projet de promotion de l'éducation sexuelle traitée sous l'angle du sexe pour les 2 prochaines années. Afin de lancer ce nouveau projet, le Collectif Independencia-Pérou sollicite une subvention de la commune de Gières au titre de l'année 2013-2014 d'un montant de 2500 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder cette subvention.

DEL115-13 Attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations internationales de la commune

La bibliothèque de Gières a organisé le 21 septembre 2013 une vente de livres déclassés avec la participation des associations internationales de la commune (Gières Palestine, Gières Pérou et Gières Roumanie). Il est proposé de reverser le produit de cette vente qui s'élève à 444,50 € à ces associations afin de participer à leurs projets.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 149 € à l'association Gières Palestine, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 149 € à l'association Gières Pérou et d'attribuer une subvention exceptionnelle de 149 € à l'association Gières Roumanie.

COOPÉRATIONS MÉDITERRANÉENNES

Rapporteur : Christelle POLENTINI

DEL116-13 Attribution d'une subvention à l'association Gières-Palestine

Depuis 2012 un groupe de 10 collégiens de Gières est engagé dans un échange scolaire et culturel avec 10 collégiens de l'école latine de Beït-Sahour.

L'année scolaire 2013-2014 est la dernière année d'échanges pour ce groupe. Conformément au projet initialement établi, les collégiens Palestiniens viendront séjourner à Gières en avril 2014 et seront accompagnés de 3 adultes, le directeur de l'école, Issam Bannourah, le professeur de français, Reem Al Adili et le professeur d'histoire géographie, Fairouz Shomali. Au cours de leur séjour, les collégiens Palestiniens suivront un programme au collège du Chamandier et participeront à des excursions de découverte de la région avec leurs correspondants Français.

Pour financer cette action, l'association Gières-Palestine sollicite la commune de Gières à hauteur de 4 500 € soit environ 1/4 du budget global.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder cette subvention.

SECTEUR SCOLAIRE

Rapporteur : Habib EL GARES

DEL117-13 Signature d'une convention avec le Conseil Général pour l'occupation des locaux du collège le Chamandier

En raison des travaux effectués à la salle des fêtes, la commune a sollicité le Collège du Chamandier pour le prêt de l'auditorium afin d'héberger certaines associations et notamment les chorales.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil général de l'Isère pour l'utilisation à titre gracieux des locaux du Collège du Chamandier durant l'année 2013-2014.

VOEU

Rapporteur : Pierre VERRI

DEL118-13 Manifeste pour un apaisement

Nous ne pouvons souscrire à l'effacement des valeurs qui fondent notre république.

Les difficultés économiques et sociales engendrées par la crise depuis 2008 ont placé les citoyens dans une situation d'impatience vis-à-vis du pouvoir politique et des institutions de la République.

Nous pouvons comprendre ce sentiment mais nous ne pouvons accepter que le Président de la République, garant de nos institutions, soit hué par une poignée d'individus à des fins de récupération politique lors des cérémonies du 11 novembre, qui selon les lois du 26 octobre 1922 et du 28 février 2012, « commémorent la victoire et la paix, l'anniversaire de l'Armistice de 1918, et rendent hommage à tous les morts pour la France ». Le Président avait également fait de cette cérémonie une journée d'hommage à tous les soldats morts au combat pour la France lors des conflits récents. Cette réaction est un manque de respect envers la République mais aussi envers les familles de ces soldats.

De même, nous ne pouvons accepter qu'une, Ministre, Garde des Sceaux, puisse évoquer son exclusion de la famille humaine à la télévision suite aux propos d'un journal qui ne mérite que le terme de « torchon ». Comme nous n'acceptons pas les caricatures d'élus publiées sur les réseaux sociaux et le témoignage d'une petite fille de 13 ans, loin d'être seule responsable de ses propos. Les mots blessent et nous avons mal pour elle.

Nous ne pouvons accepter l'inacceptable, nous ne pouvons admettre l'inadmissible. Nous appelons à réagir afin que soit reconnue et préservée la dignité humaine de toute femme, de tout homme, quelles que soient ses origines et sa couleur de peau.

Saluons la dignité, la pugnacité et le courage de madame la Ministre dans cette épreuve.

Nous appelons aussi tous les élus et membres de la société civile à se joindre à la Marche des Républicains le 8 décembre prochain, mouvement porté par 3 partis républicains, le PS, l'UMP et l'UDI.

Faisons vivre notre démocratie.

La grève, la manifestation et le vote sont des droits accordés par cette République, utilisons-les.
Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce vœu.

QUESTIONS DIVERSES

☺ ☺ ☺

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 22h30.